

La leçon des années nonante

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **37 (2000)**

Heft 1453

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1026297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La leçon des années nonante

Une réflexion sur les processus d'aide sociale et leur nécessaire redéfinition.

LA REPRISE ÉCONOMIQUE contribue fort heureusement à atténuer les problèmes – chômage, pauvreté, exclusion notamment – auxquels nous avons dû faire face au cours des années nonante. Mais n'en concluons pas qu'il suffit maintenant de revenir au vieux schéma de la politique sociale. C'est la mise en garde que nous adresse Monika Stocker, municipale en charge des affaires sociales de la Ville de Zurich, dans une petite plaquette aussi dense que passionnante*.

Nos lecteurs connaissent bien Monika Stocker; nous avons présenté à plusieurs reprises l'un ou l'autre des projets innovateurs de la municipale écologiste (voir DP 1357, 1402, 1448). La magistrate nous propose aujourd'hui une réflexion en profondeur sur la dernière décennie, histoire d'aborder plus efficacement les défis sociaux du siècle prochain. Une réflexion née d'une pause estivale prolongée; en effet, Monika Stocker a osé quitter le front du travail quotidien et prendre le temps d'analyser son action et les changements intervenus dans le champ social. En résumé, elle nous invite à repenser la sécurité sociale et le travail social et à ne pas oublier la dimension sociale du développement durable.

Contre la vie vécue

La Confédération a entrepris la révision des législations sur l'assurance chômage et l'assurance invalidité. Plusieurs cantons remanient leur loi d'aide sociale. L'occasion est bonne de débattre des finalités de ces législations, de l'adéquation des moyens mis en œuvre. Et surtout d'instaurer une collaboration étroite entre l'Etat central, les cantons et les communes. Car les années nonante ont mis en évidence les lacunes d'un filet social conçu avant tout dans la perspective du travail salarié et de la famille traditionnelle. Une perspective démentie par un marché du travail et des formes de vie en pleine mutation: qu'on pense au déclin de la carrière professionnelle linéaire, à la montée du temps partiel, aux nouveaux indépendants, aux familles monoparentales en particulier.

Des lacunes que les communes ont dû combler par un engagement financier et personnel considérable, alors même que l'aide sociale paraissait appartenir à un autre âge.

Projets d'intégration

Jusqu'à présent, la sécurité sociale a pris la forme d'une assurance contre les risques individuels tels que l'invalidité, le chômage temporaire, l'âge, la mort. Reçoit une prestation celui ou celle qui subit un dommage catalogué. Ce principe de causalité se révèle aujourd'hui insuffisant car les risques sont de nature plus structurelle qu'individuelle, diversifiés et complexes, plus imprévisibles aussi. C'est pourquoi il faut adopter un nouveau paradigme fondé sur le principe de finalité. La prestation n'est plus seulement délivrée parce qu'intervient une situation couverte par l'assurance, mais également pour permettre une réorientation, de manière à ce que chacun dispose en tout temps d'une chance de s'intégrer au marché du travail. Dans cette perspective, les institutions de sécurité sociale ne garantissent pas seulement une prestation; elles se portent garantes qu'un objectif puisse être atteint. La législation imposera toujours un cadre, mais qui permettra de répondre de manière créative aux situations individuelles. Le montant et la durée maximale de la prestation seront fixés mais pas les modalités de sa délivrance – en une fois ou sur plusieurs périodes – qui feront l'objet d'une négociation et d'un accord avec le bénéficiaire. On l'a compris, il ne s'agit pas simplement de gérer les problèmes sociaux avec de l'argent et des conseils, mais d'intervenir de manière active pour réaliser un objectif d'intégration sociale.

Une démarche pragmatique

Monika Stocker sait bien que ce modèle ne se concrétisera qu'après un débat et un processus de longue durée. Aussi en appelle-t-elle à une phase d'expérimentation qui verrait des communes s'engager à mettre en œuvre une politique active d'intégration so-

ciale pour une période de cinq ans. Ainsi pourra-t-on évaluer les résultats de ces projets-pilote et en tirer les enseignements nécessaires à la réforme de la sécurité sociale au niveau fédéral.

La Ville de Zurich a décidé sans attendre de développer ce modèle. Des centres sociaux de quartier sont progressivement ouverts qui offrent sous un même toit toutes les prestations disponibles – l'usager n'a affaire qu'à une seule personne de référence. Les travailleurs sociaux sont formés à la polyvalence pour résoudre des problèmes plutôt que simplement délivrer des prestations, la priorité étant accordée aux personnes exclues du système assurantiel. Ils recherchent systématiquement la collaboration des organisations privées et des milieux économiques. Car, pour Monika Stocker, une politique sociale durable ne résulte pas d'un projet clos mais d'un processus qui engage la communauté tout entière. Elle n'hésite pas à évoquer la recherche du « bien commun », un concept qui n'est plus guère à la mode aujourd'hui. Un terme qui pourtant exprime bien le fait que, en matière sociale, les exclus de toutes sortes ne sont pas seuls en cause, mais également toutes celles et tous ceux qui, à un titre ou un autre s'engagent pour un monde plus solidaire. *jd*

*Monika Stocker, *Lernen aus den 90er-Jahren. Plädoyer für eine zukunftsfähige Sozialpolitik im Jahrzehnt danach. Sozialdepartement der Stadt Zurich*, 60 pages.

A commander auprès du Département des affaires sociales de la Ville de Zurich ou directement à: info@sd.stzh.ch

Tour de piste

SAVEZ-VOUS QUE Maurice Chevrier, d'Evolène, avocat-notaire, conseiller national PDC, admire Che Guevara? Dans *Le Nouvelliste*, il a cité ces mots: « Soyons réalistes, exigeons l'impossible ».

Autre admiratrice du Che: la socialiste bâloise Veronica Schaller. Une photo de Che Guevara est placée sur son bureau. *cfp*